

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2326

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , devant être publiée au plus tard le 1^{er} juillet 2023 ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de rappeler que la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat définie au III de l'article L. 1 devait être publiée par le Gouvernement au plus tard le 1^{er} juillet 2023. Ce n'est toujours pas le cas. Il n'est pas inutile de le rappeler par cet amendement d'appel, qui permettra d'interroger le Gouvernement sur l'avancée de ses travaux en la matière.